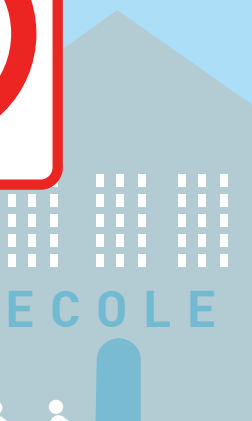
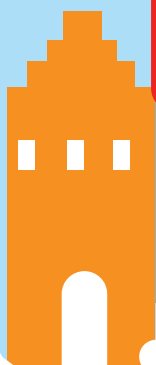


LA ZONE 30

L'ÂIRE
PIÉTONNE

LA ZONE
DE RENCONTRE

LA ZONE 30



LES ZONES DE CIRCULATION APAISÉE

(zone 30, zone de rencontre et aire piétonne) sont aménagées pour modérer la vitesse des véhicules et favoriser ainsi la cohabitation entre tous les usagers de l'espace public.

QU'EST CE QU'UNE ZONE 30 ?

La zone 30 est une rue ou un ensemble de rues où **la vitesse est limitée à 30km/h**.

Développée là où les fonctions locales prédominent (commerces, écoles), la zone 30 apporte une meilleure cohabitation de tous les usagers de l'espace public. Elle facilite les modes de transport non motorisés sans bannir pour autant l'automobile.

QUELS AMÉNAGEMENTS DANS UNE ZONE 30 ?



Aux carrefours, pour modérer la vitesse, le principe général est **la règle de priorité à droite**.

1

En fin de zone 30, l'automobiliste n'a pas la priorité (visible par la présence d'un feu, d'un stop, ...)

Ce panneau, en entrée de zone, indique que la rue est à sens unique pour les véhicules motorisés. Il signale aussi que **les cyclistes peuvent y circuler dans les deux sens**.



2

3

Pour faire respecter la limitation de vitesse, des aménagements tels que des **chicanes**, **des écluses ou des surélévations** (plateaux, dos d'âne, coussins) sont généralement mis en œuvre.



LES BONS RÉFLEXES

Dans les zones de circulation apaisée, tout conducteur de véhicule doit être prudent face aux usagers les plus vulnérables.

La signalisation y est peu présente, l'environnement apaisé et la cohabitation facilitée.



JE SUIS PIÉTON

- Je suis piéton si je me déplace à pied, en trottinette, en rollers ou en fauteuil roulant.
- Je ne suis pas prioritaire sur la chaussée et dois circuler sur les trottoirs.
- Sauf s'il existe un passage piéton à moins de 50 m, je peux traverser en tout point de la chaussée après m'être assuré de pouvoir le faire en toute sécurité.



JE SUIS CYCLISTE

- Je circule sur la chaussée.
- Si la circulation automobile est à sens unique et si la signalisation me l'autorise, je peux rouler à double sens.



JE SUIS AUTOMOBILISTE, MOTARD OU CYCLOMOTORISTE

- Je ne dois pas rouler à plus de 30 km/h.
- Je suis prudent vis-à-vis des cyclistes et des piétons.
- Je cède la priorité au piéton lorsqu'il a commencé sa traversée.



POUR EN SAVOIR PLUS,
RENDEZ-VOUS SUR
LE SITE INTERNET

Importante agglomération transfrontalière située au cœur de l'Europe du Nord Ouest, Lille Métropole réunit près de 2 millions d'habitants et compte 100 millions de voisins dans un rayon de 300 km. Proche des grands centres de décisions européens (Paris, Bruxelles, Londres, Luxembourg, Amsterdam, Düsseldorf et Berlin), elle est au cœur du réseau des TGV Nord-Europe. Pluriculturelle, jeune, créative et dynamique, Lille Métropole conjugue dans un même élan attractivité économique, art de vivre ensemble et rayonnement international.

Principal acteur du développement du territoire, Lille Métropole Communauté urbaine est un établissement public de coopération intercommunale créé par la loi du 31 décembre 1966, qui regroupe 85 communes de toutes tailles.

Elle prend en charge les services publics essentiels tels que les transports urbains, la voirie, la signalisation, les parcs de stationnement, l'eau, l'assainissement, les résidus urbains, l'aménagement et la gestion des terrains d'accueil des gens du voyage ainsi que le développement du patrimoine naturel et paysager et l'Espace Naturel Lille Métropole.

Elle poursuit ainsi l'exercice de ses compétences techniques en matière d'aménagement par le biais de l'action foncière, de la création et l'équipement de zones d'habitation, de zones industrielles, artisanales ou portuaires...

Confrontée, comme toutes les grandes agglomérations à un défi social et écologique, Lille Métropole porte un projet ambitieux autour du tryptique : développement économique – logement – transports. Elle exerce ces trois compétences majeures en construisant ses programmes de renouvellement urbain et ses zones d'activités autour des axes de transport, en faisant de la diversité de tous ses territoires un atout et de la qualité des espaces publics une marque de fabrique.

Par ailleurs, elle soutient de nombreux évènements sportifs et culturels, assure le développement des équipements communautaires - le musée LaM de Villeneuve d'Ascq, le stadium de Lille Métropole ou encore le Grand Stade Lille Métropole - qui contribuent à son rayonnement, acquis à l'occasion de Lille capitale européenne de la culture en 2004 et poursuivi depuis dans la dynamique Lille 3000.

ESPACE PUBLIC & VOIRIE

Lille Métropole Communauté urbaine

1 rue du Ballon - CS 50749 - 59034 LILLE CEDEX

T. : +33(0)3 20 21 22 23 - F. : +33(0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr